



absence locataire lors du rdv artisan pour travaux

Par **mathalo**, le **29/06/2022** à **12:47**

Bonjour,

Notre locataire m'a informé que son chauffe-eau était en panne et m'a demandé l'intervention d'un plombier.

J'ai contacté celui-ci et fixé un rdv en accord avec la locataire pour le lendemain matin (heure fixée par sms avec elle sans problème).

Lorsque l'artisan s'est présenté à l'heure convenue, il a frappé à plusieurs reprises mais elle ne lui a pas ouvert et il est donc bien sûr reparti.

Plus tard dans la journée elle m'a envoyé un message me disant qu'elle dormait, qu'elle ne l'a pas entendue et veut que je le rappelle : mais lui ne reviendra pas c'est sur...

Sachant que ce n'est pas la première fois que ça arrive quelle démarche puis-je faire ? (certains demandent parfois le paiement du déplacement ce que je comprends). A force, plus aucun n'artisan ne me répondra quand je les appellerais...

Merci pour vos conseils.

Par **Visiteur**, le **29/06/2022** à **13:19**

Bonjour,

Votre locataire est très négligente. Si elle veut une intervention, il faut qu'elle soit présente.

Laissez là prendre ce rendez-vous elle même en lui fournissant les coordonnées de l'artisan.

Vous pouvez lui faire un courrier RAR pour lui rappeler les faits (date/ heure/ déplacements inutiles/ etc).

Vous ne pouvez pas lui facturer les déplacements inutiles, ce ne sont pas des charges récupérables.

Par **mathalo**, le **29/06/2022** à **13:43**

Bonjour,
Je vous remercie pour votre réponse.

Par **oyster**, le **29/06/2022** à **17:28**

Bonjour,

Si le demandeur locataire contacte le plombier sans honorer le rendez vous ,on ne peut prendre en compte la facture du déplacement pour le bailleur.

Dans le cas ou la réparation envisagée ne serait pas une charge locative ,il convient que le bailleur après accord du devis soit en charge du déplacement.

Le plus souvent le locataire communique directement avec le bailleur (pour éviter de payer !...